

Arrêté du Grand Conseil

Date de l'AGC:
No d'affaire:

Sélectionner la date

Titel



Berne, le Sélectionner la date

Au nom du Grand Conseil,
le président: *Jost*
le secrétaire général: *Trees*



Référendum facultatif en matière financière

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet du présent arrêté de dépenses adopté par le Grand Conseil pendant la session de (article 62, alinéa 1, lettre c de la Constitution cantonale).

Les articles 123 à 132 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire: Sélectionner la date

Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation) Sélectionner la date

Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat Sélectionner la date